quand le peuple *laid* est gratifié d'une apothéose par ceux qui gouvernent au nom du peuple. Toutes les immondices de *l'Assommoir*, de *Germinal*, de *la Terre*, toutes les infamies sans nom que l'auteur prête complaisamment à ses paysans, à ses mineurs, à tous ses prolétaires, loin de soulever contre lui une universelle clameur d'indignation, le désignent à la gloire. C'est tout à fait le pendant de l'engouement dont les nobles firent preuve, un peu avant la Révolution, pour le Beaumarchais dont les œuvres démolissaient la noblesse. Comment de tels aveuglements sont-ils possibles, tant en haut qu'en bas de l'échelle sociale ? Dieu seul le sait. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de constater ces énormes inconséquences qui crèvent les yeux, et qui vont, à certains moments, jusqu'à la folie.

Il y a bien plus que cela. Le peuple, et qui l'aime avec passion, non dans leurs écrits — chose trop facile peut-être — mais dans leurs actes, et qui se dévouent au bien-être des malheureux. Mais ceux-là — ou celles-là — on ne les porte pas à des Panthéons après leur mort. On les chasse des Hôtels-Dieu pendant leur vie. On les traque, on les expulse, on les force à franchir les mers pour aller trouver, par delà l'Atlantique, des protestants aviés qui leur tendent les bras. On les oblige à quitter les pauvres, les malades, les orphelins de France, pour aller en chercher d'autres à l'étranger. Toute une vie de sacrifices pour les enfants du peuple ne vaut pas une page de cochonneries où l'on aura dépeint ces mêmes enfants du peuple sous des traits qui feraient injure aux plus immondes animaux de la création.

Et cette haidour même avec laquelle certains écrivains dépeignent les humbles montre bien, pour qui réfléchit un instant, l'orgueil immense de ces « intellectuels » qui, *en fond de cœur, se séparent du peuple*, et se félicitent tout bas de ne pas être comme ceux qu'ils décrivent. L'état d'âme d'un Zola, en définitive, diffère peu de l'état d'âme d'un Renan. C'est le même mépris intense pour la classe ouvrière, la même persuasion intime qu'ils font partie d'une élite privilégiée. Ils veulent se faire admirer du public, en l'avertissant qu'ils le méprisent. Le gentilhomme de vieille roche le plus fier de ses blasons, de ses parchemins et de ses quartiers de noblesse, est bien moins éloigné du peuple, moralement, que ne le sont ces écrivains bouffis de suffisance et d'insolence, braquant leur observation sur la foule comme sur quelque chose d'extérieur, choisissant les types populaires comme prétextes à caricatures méchantes, et montrant bien par là qu'ils ne se confondent pas avec eux.

Des poètes idéalistes et gentilshommes, comme Lamartine, ont toujours eu le soin de peindre les hommes du peuple dans des attitudes nobles, dignes, pittoresques. L'on objecte que c'était quelquefois faux. Moins faux, en tout cas, que les fantoches orduriers de Zola. L'homme des champs, en particulier, a ses moments de grandeur et de beauté, ses heures de rêverie pensive et d'élan vers l'au-delà. C'est parmi les bergers qu'est née la poésie, et les bucoliques artificielles des poètes lettrés n'ont pu naître, comme « genre » littéraire, que parce que des bucoliques réelles existaient déjà. En bonne règle, c'est devant les miroirs où il se voit en beau que le peuple devrait s'arrêter avec complaisance. Il s'arrête aujourd'hui devant des glaces tordues qui l'enlaidissent et le défigurent. Tant pis pour les naïfs. Tant pis aussi pour le Panthéon, où la mauvaise compagnie est d'ailleurs assez nombreuse, et qui n'a plus grand chose à perdre depuis qu'il a été profané une bonne fois. Mais peut-être le jour viendra-t-il où les pauvres gens abusés se rendront compte de la monumentale mystification dont ils sont victimes, et, ce jour-là, les mystificateurs démasqués, sous les débris de l'autel bosculé de leur demi-dieu, risquent de passer un mauvais quart d'heure.

Diogo.

EXPULSION SANGLANTE

Hier après-midi, après un interrogatoire du Parquet, 5 des inculpés (sur 21) dans l'affaire des Villards ont été mis en liberté provisoire. Espérons que ce n'est qu'un commencement, car il résulte d'une enquête faite sur les lieux que les premiers coups ont été portés par la force publique et que ce n'est qu'exaspérée que la foule répondit aux coups par des coups.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MUTUALITÉ

Le Conseil supérieur de la mutualité a tenu sa deuxième séance sous la présidence de M. Lourties.

M. Mascle a fait connaître la suite donnée aux vœux de la précédente session, notamment en ce qui concerne le développement de la mutualité dans les pays de protectorat, et la nomination des mutualités dans les administrations des établissements charitables.

Le Conseil, après une longue discussion, a ensuite renvoyé à l'examen de la section permanente les diverses propositions dont il était saisi pour attribuer aux Sociétés libres les avantages financiers octroyés aux Sociétés approuvées.

Il a émis le vœu que les Sociétés de secours mutuels professionnelles qui procurent du travail à leurs adhérents bénéficient des subventions allouées par la Ville de Paris aux Syndicats qui assurent le placement gratuit, et que des conventions spéciales soient accordées aux Unions de Sociétés de secours mutuels.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'AMNISTIE

La Commission de la réforme judiciaire, après avoir repoussé les divers amendements dont elle était saisie, a approuvé le projet d'amnistie déposé par le gouvernement en excluant cependant les condamnations pour fraudes ou corruption électorale.

M. Lauraine a déposé hier son rapport. D'accord avec le gouvernement, la Commission demandera que la discussion du projet vienne lundi devant la Chambre.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

M. Viviani, ministre du Travail, a été entendu par la Commission du travail, sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 13 juillet 1906, sur le repos hebdomadaire.

Le ministre du Travail a fait valoir un certain nombre d'objections contre la disposition nouvelle insérée dans l'article 1er, aux termes de laquelle les employeurs et les employés d'une même profession ou de professions similaires et connexes ont la faculté de choisir d'un commun accord, par profession et par région, l'un quelconque des modes d'application du repos hebdomadaire prévus par le projet qu'ils estiment préférable pour leurs intérêts.

Il a fait observer notamment qu'il ne voyait pas comment cette disposition pourrait être appliquée dans la ville où il n'existe pas de Conseils de prud'hommes. Il a fait valoir également la difficulté qu'il y aurait à délimiter certaines professions, et il a indiqué, par des exemples, que certaines corporations qui veulent plusieurs articles pourraient en faire d'autres à leur gré.

La Commission, après avoir délibéré sur ces objections, a estimé qu'il y avait lieu de maintenir la disposition qu'elle a présentée, à raison de son caractère facultatif.

Le ministre du Travail a présenté des réserves de principe sur l'extension de la loi aux employés et ouvriers des services publics de l'Etat, des départements et des communes.

En ce qui touche le repos hebdomadaire dans les catégories d'entreprises, où les intempéries déterminent des chômages, il a proposé, et la Commission a décidé de maintenir le texte de la loi du 13 juillet 1906.

LA REFORME ELECTORALE

Le groupe de la réforme électorale a entendu le compte rendu fait par M. Klotz, son président, de l'entrevue qu'il vient d'avoir avec le président du Conseil, qui a fait connaître à la délégation le vif intérêt qu'il attache aux travaux du groupe, en le priant de les poursuivre et de prendre comme base d'attribution des sièges par département, le chiffre de 75 000 habitants au lieu de 50 000.

Le groupe a décidé, en conséquence, de revenir à la proposition qui lui avait été faite par sa Commission d'études et a adopté définitivement ce texte qui devra devenir l'article 1er de la prochaine loi :

Chaque département sera représenté par autant de députés qu'il contient de fois 75 000 habitants, défalcation faite des étrangers, toute fraction complémentaire ne valant pour le nombre entier que lorsqu'elle dépassera 37 500.

Ce principe devra être inscrit dans la nouvelle loi électorale, quel que soit le mode de scrutin, soit avec la représentation proportionnelle par un amendement au rapport de M. Etienne Flandin, soit avec le maintien du scrutin uninominal, soit avec le scrutin de liste à sectionnement des départements de façon à ne faire voter que sur des listes comprenant cinq noms au maximum, et renouvellement partiel.

Le nombre des députés pour la métropole serait ainsi réduit de 67.

2 départements perdraient 3 députés :

Basses-Alpes, Aube.

11 départements en perdraient 2 :

Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Calvados, Eure, Gers, Basses-Pyrénées, Savoie, Tarn, Vienne et Yonne.

36 départements n'en perdraient qu'un ; ce seraient les départements suivants :

Ain, Aisne, Hautes-Alpes, Ardennes, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Indre, Isère, Jura, Landes, Lozère, Marne, Mayenne, Nièvre, Oise, Orne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Vaucluse, Vosges.

5 départements en gagneraient chacun un :

Finistère, Loire, Loire-Inférieure, Pas-de-Calais, Sarthe.

Les 31 autres départements conserveraient leur représentation actuelle.

Le nombre des députés métropolitains devant s'élever, dans la prochaine législature, au nombre de 581, ce nombre serait ainsi ramené à 514.

Le groupe, après avoir constaté qu'il comprend 200 membres appartenant à 70 départements différents, a, en outre, décidé de demander à la Chambre de discuter la réforme électorale immédiatement après le vote par elle du budget de 1909, pendant les quelques semaines où, la prochaine loi de finances sera examinée par le Sénat.

Il a chargé MM. Dessoye et Breton, favorables, le premier au rétablissement du scrutin de liste, l'autre au maintien du scrutin uninominal, de déposer sur le bureau de la Chambre des propositions de loi en ce sens.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La Commission de la liquidation des Congrégations a approuvé aujourd'hui, après lecture, le rapport des conclusions de M. Fenard sur l'affaire des Passionnistes anglais de Perle, après cette adoption, M. Ch Rioux a présenté l'observation suivante, qui a été annexée au procès-verbal.

« La lecture du rapport de notre honorable collègue, M. Fenard, ne peut que laisser cette impression qu'il est inévitable de penser qu'à l'heure actuelle, un sujet du roi d'Angleterre peut avoir plus de droits en France qu'un citoyen de la République française.

M. Béranger a exprimé présenté de courtes observations sur la liquidation, dont Perle bien a été confié à la sous-Commission.

Trois d'entre elles, et notamment celles des Sœurs de la Croix de Chavanod (Haute-Savoie) ont donné lieu à d'intéressantes explications. Le greffier du tribunal, à propos de la vente des immeubles de cette dernière Congrégation, avait prélevé une commission de 4 fr. 50 %.

Le tribunal homologue son prélèvement.

C'est seulement à la suite des réclamations d'enquête que la restitution a été imposée.

La Commission se réunira mercredi pour examiner la suite des rapports sur les opérations terminées.

LA DÉVOLUTION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

De nombreux orateurs se sont fait inscrire pour la discussion du projet sur la dévolution des biens ecclésiastiques.

Ce sont MM. de Las Cases, Riou, Delahaye, de Lamarzelle, Génouvier, Vidal de Saint-Urbain, Halgan, de Pontbriand, Louis Pichon, de Marcère et Bienvenu Martin.

LE GROUPE ANTIALCOOLIQUE

Le Sénat, réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Charles Dupuy, a entendu M. Béranger, président d'honneur, sur la question de l'absinthe et sur la proposition prohibitive que M. de Lamarzelle, d'accord avec des membres de toutes les opinions, doit déposer prochainement sur le bureau du Sénat. A la suite de l'exposé fait par M. Béranger, cette proposition a été signée par tous les membres présents.

LE GROUPE DE L'UNION RÉPUBLICAINE

a renouvelé aujourd'hui son bureau, qui se trouve ainsi constitué : Président : M. Antoine Perrier ; vice-présidents : MM. Rotier et Saint-Germain ; secrétaires : MM. Vagnat et Humbert ; questeur : M. Mir — Comité directeur : MM. Jean Dupuy, Decrais, Godin, Le Chevalier, Poirrier, Dussolier, Develle, Chaumié, Labiche et Cazot.

Les retraites ouvrières au Sénat

Le gouvernement a communiqué la note officieuse suivante :

M. Cuvinot, président de la Commission sénatoriale des retraites, a écrit à M. le président du Conseil pour lui faire savoir que sur trois questions posées par le gouvernement et dont la solution était pour lui considérée comme préalablement nécessaire à toute étude, la Commission avait pris parti.

Elle a décidé de maintenir dans la loi les métayers, fermiers et domestiques, d'accepter que l'âge d'entrée en jouissance de la retraite fût fixé à 65 ans, d'accepter que les anciens salariés âgés de 65 ans au moment de la promulgation de la loi fussent placés dans le régime d'assistance.

Après en avoir déféré aux ministres du Travail et des Finances, le président du Conseil va prendre acte de cette triple réponse. Si le gouvernement avait voulu que le bénéfice de la retraite fût réservé aux seuls salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, c'était afin que ce bénéfice fût pour eux plus important et il était en cela d'accord avec les propositions de la Commission de la Chambre qui rapporte le projet dans l'ancienne législature. Il ne peut qu'accepter la résolution de la Commission sénatoriale et il va tout de suite, d'accord avec elle, élaborer en conséquence les modifications à apporter au projet de la Chambre et les évaluations correspondantes.

CONTRE LE RACHAT DE L'OUEST

Le déjeuner mensuel de l'Union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale, que présidait M. Paul Beauregard, député, membre de l'Institut, avait réuni, hier, de nombreux convives.

Au dessert, M. Charles Prevet a fait une très intéressante conférence sur la question du rachat de l'Ouest devant le Sénat.

— Voilà dix-huit mois, dit l'éminent sénateur de Seine-et-Marne, que nous sommes saisis de la question du rachat de l'Ouest ; voilà dix-huit mois que nous l'attendons, sollicitant du gouvernement des documents qu'il persiste à nous refuser. Le projet allait enfin venir en discussion lorsque notre rapporteur, M. Boudenoot, est tombé malade. Nul ne songera à suspecter la gravité de la maladie lorsque j'aurai dit qu'elle est attestée par son médecin, qui est celui du ministère des Travaux publics. Le débat a été renvoyé à aujourd'hui, mais je crois savoir que M. Boudenoot n'est nullement rétabli et que l'ajournement après Pâques sera prononcé. A ce moment, nous nous battrons, nous examinerons, nous discuterons la question sur toutes ses faces, y compris celle de l'exploitation future, mais sans pouvoir donner l'assurance formelle que nous serons vainqueurs.

M. Prevet examine la situation de la Compagnie de l'Ouest à laquelle on ne peut pas faire de reproches spéciaux, qui, si elle a commis des fautes, les a commises avec tout le monde et comme tout le monde, alors qu'on ne prévoyait pas l'essor extraordinaire des chemins de fer. Cette Compagnie a eu à lutter avec des difficultés spéciales, avec celles notamment du service et encombrant de la banlieue. En outre, elle a la concurrence de la Seine, pour la mise en navigabilité de laquelle l'Etat a dépensé tant de millions. En réalité, ce que le « bloc » poursuit, c'est la monopolisation de tous les services de transport, obéissant en cela aux collectivistes et à la Confédération générale du travail.

Le conférencier exprime l'espoir, en terminant, que le bon sens triomphera au Sénat et que la Haute Assemblée refusera de consentir à l'expérience désastreuse que réclament les socialistes.

De jeunes soldats se plaignent de leur sergent

De jeunes soldats du 8e d'infanterie coloniale, détachés au fort Berthaume, occupé par deux compagnies, ont quitté ce matin les casernements et sont venus à Brest porter plainte devant leur colonel de mauvais traitements qui auraient été exercés sur eux par un sergent.

Sur l'ordre du colonel, les soldats ont immédiatement regagné le fort Berthaume.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire sur les motifs de cette fugue.

LA GRÈVE DES JOURNALISTES

Berlin, 24 mars. — La grève des journalistes s'est terminée aujourd'hui : le député Groeber s'est décidé à faire des excuses, après avoir longuement expliqué l'épithète malsonnante qu'il avait appliquée aux journalistes. Ceux-ci, d'autre part, après une délibération assez vive, ont décidé, dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt du Parlement, de se contenter de ces excuses, qui prouvent tout au moins le désir du Reichstag de donner une satisfaction aux journalistes offensés. En conséquence, ils reprendront le travail jeudi.

PETITES NOUVELLES DE L'ETRANGER

— Le roi Léopold serait assez gravement malade.

Le souverain, sur le conseil des médecins, garde continuellement la chambre.

Bien qu'il reçoive encore les ministres, son état est tel que son médecin va le voir deux fois par jour, ce qui laisse supposer que la maladie dont il souffre présente une certaine gravité.

— Alphonse XIII partira le 24 au soir par le Sud-Express pour Biarritz. Il s'arrêtera à Saint-Sébastien et ira ce point se rendre en automobile à Biarritz, où il se rencontrera avec le roi Edouard VII.

Le roi d'Espagne repartira le 27 au soir pour Madrid.

— Le sultan a retiré la candidature de Rechid-bey à l'ambassade de Londres ; à sa place, il propose Rifaat-bey, ministre turc à Athènes. La Grande-Bretagne ne manquera pas d'agréer ce nouveau personnage.

— Le Cabinet américain a décidé d'accepter l'invitation de la Chine faite à l'escadre de croisière américaine de visiter les ports chinois. Le Cabinet n'acceptera plus maintenant d'autre invitation.

— Le Sénat russe a rejeté le pourvoi en cassation des anciens députés de la première Douma poursuivis pour avoir signé le manifeste de Viborg.

— Les journaux d'hier de Saint-Pétersbourg annoncent que le ministère de la Marine a offert sa démission ; elle a été acceptée.

La nomination comme ministre de la Marine de M. Roukhlov, membre du Conseil d'empire, est probable, quoiqu'elle rencontre une forte opposition dans le monde de la Cour qui voudrait voir l'amiral Alexeieff occuper ce poste. La question sera tranchée prochainement.

UN CYCLONE A LA GUADELOUPE

A la suite du mauvais temps, les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été dévastées.

Le gouverneur, M. Ballot, a envoyé des secours.

Çà et là

Morts d'hier

M. Charles Mary, ancien magistrat, 57 ans, à Bruxelles.

Le roi d'Angleterre à Biarritz

Le roi Edouard a reçu la nouvelle du décès du duc de Devonshire, avec qui il était lié par des relations amicales et qu'il tenait en grande estime. Il a envoyé aussitôt à la duchesse de Devonshire ses vives condoléances.

La duchesse a télégraphié, dans le même sens, ses remerciements au roi Edouard.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le concours agricole, qui vient de fermer ses portes, aura connu cette année un succès financier sans précédent ; alors que l'an dernier le chiffre total des recettes avait été de 101 000 francs, il a atteint cette année environ 150 000 francs.

Le Comité des conseillers de commerce extérieur vient de créer une association pour favoriser l'étude des langues étrangères par des bourses de séjour.

Les représentants de 42 tribunaux de commerce du Sud-Est se sont réunis hier à Nice.

Le Conseil municipal de Marseille a voté une subvention de 100 francs comme participation à l'érection d'un monument au général Faidherbe, à Saint-Quentin.

ÉCHOS RELIGIEUX

Le Dr Heiner serait élevé au cardinalat ?

Bon nombre de journaux italiens et allemands annoncent comme probable l'élévation au cardinalat du Dr Heiner, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, dont le récent commentaire sur le *Syllabus* de Pie X a été très remarqué dans le monde catholique.

Pour le sanctuaire de Pontmercau

Dimanche, dans l'église de Notre-Dame de Grâce de Passy, devant un magnifique auditoire, Mgr Colson a donné un très beau et très intéressant sermon sur l'œuvre de la restauration de ce célèbre et antique sanctuaire de saint Antoine (Crancey, Aube), dont l'orateur est le desservant.

LES FÊTES DE RENNES

On nous télégraphie de Rennes, le 25, dans la matinée :

Les fêtes du double couronnement de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame des Miracles s'annoncent avec un éclat incomparable. Tous les trains du matin ont déversé à Rennes, une foule immense de pèlerins qui dépasse certainement vingt mille, venant de tous les points de la Bretagne.

La pluie, qui est tombée toute la nuit, vient de cesser.

Dans la matinée, a lieu le couronnement de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. La première procession part à 8 h. ½ de la métropole.

Précédée du clergé des huit paroisses et de 200 prêtres environ, s'avançant le vœu de Bonne-Nouvelle et l'image miraculeuse de Notre-Dame des Miracles, portée par des membres de la jeunesse catholique.

Puis viennent les camériers de Sa Sainteté et les prélats, enfin les évêques : NN. SS. Dupont, de Quimper ; Morelle, de Saint-Brieuc ; Méric, préfet apostolique de Canton ; Grellier, évêque de Laval ; Gouraud, évêque de Vannes ; Lavest, préfet apostolique du Kouang-Si ; Rumeau, évêque d'Angers ; Guérard, de Coutances ; de Bonfils, du Mans ; Rouard, de Nantes ; Gouillot, archevêque de Pessinonte ; Delamaire, coadjuteur de Cambrai ; Dubourg, archevêque de Rennes.

Les évêques bénissent la foule qui se pressait sur leur passage.

Au premier rang du cortège officiel, on remarque M. Pinault, sénateur maire de Rennes, ses adjoints et son Conseil municipal ; MM. Bruger de la Ville-Moysan, et Jouneaux, sénateurs d'Ille-et-Vilaine ; Le Gonidec, de Traisnan, député de Vitré, etc.

C'est à 9 h. ½ que le splendide cortège a pénétré dans l'église Saint-Aubin.

Rennes, midi.

La foule est si considérable qu'une partie seulement du cortège a pu pénétrer dans l'église magnifiquement décorée aux couleurs bleues et blanches de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Dans le chœur, resplendissant de lumière, prennent place les évêques. La messe pontificale est célébrée par Mgr Guillois, ancien évêque du Puy, archevêque de Pessinonte. La schola du grand séminaire chante la messe en plain-chant.

A 10 h. 40, après l'évangile, Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc, montant en chaire, interprète, avec sa grande éloquence, les sentiments des catholiques bretons et fait le panégyrique de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

A midi, la messe terminée, du haut du perron de l'église, tous les évêques donnent simultanément leur bénédiction à l'immense foule massée sur la place Sainte-Anne. Le spectacle est vraiment grandiose.

A midi ½, dans la salle de l'Œuvre militaire, Mgr Dubourg a offert un frugal repas aux évêques, prélats et prêtres étrangers à la ville. Ce banquet réunissait 300 convives environ.

Dans son toast, Mgr Dubourg dit les sentiments de ses frères nationaux et saluer ouvrier les évêques, les prêtres, les sénateurs et députés de la ville de Rennes, de la Bretagne, de la France entière qui se sont associés à cette fête inoubliable et glorieuse en l'honneur de la Sainte Vierge.

L'archevêque de Rennes a annoncé aussi qu'il vient d'adresser au Pape un télégramme l'assurant de l'obéissance des évêques et du clergé présents.

Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, porte un toast à son tour au clergé breton, à l'épiscopat français qu'il appelle l'épiscopat de Marie, à Pie X, le Pape de la Sainte Vierge, à l'Eglise de France libérée, à la France enfin, consacrée à la Sainte Vierge.

A 2 h. ½ ont commencé les fêtes du couronnement de Notre-Dame des Miracles. Plus de 50 000 personnes se pressent dans les rues et autour de Saint-Sauveur.

La procession à laquelle assistent les prélats et les 13 évêques est favorisée par un temps splendide.

Le sermon du couronnement est prononcé par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Dans la soirée des illuminations ont été préparées. L'enthousiasme est général.

Ces fêtes religieuses resteront inoubliables.

LE COUVENT DES OISEAUX

Ce célèbre couvent, appartenant aux chanoinesses régulières de Saint-Augustin, situé 84 et 86, rue de Sèvres et boulevard des Invalides, d'une contenance de 15 000 mètres carrés, a été mis en vente, cette après-midi, à l'audience du tribunal civil de la Seine, par M. Ménage, liquidateur de la Congrégation, sur mise à prix de 2 millions.

Il a été adjugé à Me Delasalle, avoué, pour le compte d'un tiers pour la somme de 2 322 000 francs.

Me Delasalle est l'avoué du liquidateur Ménage.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. de 7 ans et 7 quarantaines. 3 juin 1907.)

Mlle Gabrielle Bazille, présidente de la F. D. P. — Mère Berchmans, à Guernesey (Iles anglaises). — M. Jean-Marie Pétard, 45 ans, à Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure). — M. Conrad de la Salière, 66 ans, à Poitiers. — M. le vicomte de Curel, 80 ans, à Pau. — Le capitaine Récamier, du 87e de ligne, à Paris, fils du général Récamier si noblement et si énergiquement dévoué à toutes les bonnes œuvres.

Les obsèques de Mme Baudrillart auront lieu jeudi, à 10 h. 1/4, à l'église Saint-Sulpice, et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Nous signalons, en cette fête de l'Annonciation, la très riche indulgence accordée par Pie X à la simple invocation : *Jésus, Marie, Joseph* (enregistrée le 18 juin 1908) : *cinquante fois, sept ans et sept quarantaines*, et indulgence plénière une fois le mois aux conditions ordinaires. Le tout applicable aux âmes du Purgatoire.

C'est désormais l'oraison jaculatoire que nous indiquerons avant les noms de nos amis défunts, afin qu'on la multiplie pour eux.

INFORMATIONS DU SOIR

MORT DE M. DE CHAMAILLARD

Nous recevons avec une grande affliction la dépêche suivante de notre correspondant de Quimper :

M. Pomthier de Chamaillard, sénateur du Finistère, est mort la nuit dernière, à Nice, après une longue maladie au moins aggravée par les coups qu'il reçut au cours de la dernière campagne électorale pour le Conseil général.

Il est mort dans des sentiments admirables de chrétienne résignation.

Né à Quimper le 23 octobre 1843, il fit ses études au collège des Pères Jésuites, à Vannes.

On le retrouve durant la campagne de 1870-71 au bataillon des mobiles du Finistère.

Inscrit au barreau de Quimper depuis 1871, il plaida d'importantes causes civiles, politiques et criminelles.

Depuis 1888, maire de Trégunc, canton de Concarneau, M. de Chamaillard fut élu sénateur du Finistère en 1897.

Au Sénat, il s'est fait une place très importante tant par son éloquence que par les études approfondies des questions qu'il traitait.

Il sera regretté de tous même de ses adversaires politiques.

ROCHETTE EN CORRECTIONNELLE

Rochette comparaît vendredi prochain devant la 9e Chambre correctionnelle sur la plainte de M. Claudet qui l'a cité directement.

AU MAROC

On mande du Maroc que Moulay-Hafid serait passé dans le Chaouia avec ses troupes. Les Doukkalas auraient mission de se porter sur Azemmour. Les Bouchris et les Sidi-ben-Daoud exécutent des razzias contre les Oulad-Zeid et les M'zab qui ont fait leur soumission.

L'état sanitaire est excellent.

EN HAITI

Port-au-Prince, 25 mars. — La situation, si troublée ces jours derniers à Port-au-Prince, semble devenir meilleure.

Cinq officiers qui avaient été arrêtés pour conspiration ministre viennent d'être relâchés.

De plus, les personnes réfugiées aux légations d'Allemagne et de France, et dont le nombre s'élève à une centaine, ont été invitées à en sortir, mais la clôture est telle qu'elles n'ont pas usé de cette autorisation.

Il y a encore cinq croiseurs étrangers en rade.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES A ROME

Rome, 25 mars, 1 h. 20 soir.

Les délégués de la Ligue patriotique des Françaises eurent, ce matin, le bonheur d'assister à la messe du Pape dans la salle de la comtesse Mathilde. Elles purent communier de la main du Saint-Père. Elles feront le pèlerinage de la grotte de Lourdes, à 5 heures, si le temps, incertain, le permet.

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, et Mgr Ricard, archevêque d'Auch, sont arrivés ces dernières heures.

L'ENTREVUE DE VENISE

Venise, 25 mars. — A 10 h. 45, le roi quitte le palais royal dans une gondole de la cour, se dirigeant vers la gare pour attendre l'arrivée des souverains allemands.

La gondole royale est escortée et suivie des grandes gondoles historiques municipales, d'autres bizarres et de canots automobiles.

Une foule énorme se tasse sur les rives, aux fenêtres, aux balcons et même sur les toits.

La foule acclame chaleureusement le roi, qui arrive à 11 h. 15 à la gare, où il est reçu par M. Tittoni et les autorités.

Les quais de la gare, complètement libres, sont décorés de tapis, de plantes et de drapeaux italiens et allemands. Un trophée de drapeaux est placé au-dessus de la porte de la salle, qui est aussi décorée de plantes et de fleurs.

Le train impérial arrive à 11 h. ½.

Les musiques jouent l'hymne allemand.

L'empereur descend le premier, l'impératrice, la princesse Auguste et la princesse Victoria suivent.

L'empereur porte l'uniforme d'amiral allemand. Le roi et l'empereur s'embrassent deux fois avec une extrême cordialité.

Le roi a baisé la main de l'impératrice et celle de la princesse.

Le maire offre des bouquets à l'impératrice et à la princesse.

Avant de quitter la gare les souverains ont passé en revue la compagnie d'honneur. Le roi donnait le bras à l'impératrice.

De nombreux groupes d'Allemands, qui étaient présents, ont poussé des « hoch » en l'honneur de leurs souverains, des enfants en blanc ont offert des bouquets à l'impératrice.

Lorsque les souverains sont apparus sur le canal, la foule les a salués d'acclamations enthousiastes. Ils sont ensuite montés dans des gondoles avec les princes, M. Tittoni et leurs suites, pendant que la musique jouait.

Le roi était assis auprès de l'empereur, et l'impératrice était avec la princesse Victoria et le prince Auguste. Les balcons étaient remplis de monde.

Sur le passage du cortège royal, la foule applaudissait et agitait des mouchoirs, des drapeaux et des chapeaux.

Le spectacle du canal était magnifique, malgré la pluie.

FEUILLETON DU 26 MARS 1908 — 38 —

Le château de Pontinès

— Eh ! bien, je vous le dis en français pur et simple : Morvan, il y a deux hommes dans le souterrain du château de Pontinès, deux hommes abominables qui ont fait prisonnier M. de Pontinès et qui nous tueront un de ces jours vous et moi. Prévenez-les, mon ami, et allez sans attendre, les mettre hors d'état de nuire.

— Barbe de bique ,comme vous y allez, Monsieur Luminé. On voit bien que vous n'avez là-dedans que la peine de parler. Mais vous avez rêvé tout cela. M. Gilles, prisonnier ! allons donc ! Quant à nous, tant pis pour notre peau ; mais bien sûr que je n'irai pas dans les caveaux pour me faire étrangler par les esprits.

— Mais puisque ce sont des hommes !

— Ce sont des revenants, j'en suis sûr !

L'entretien s'aigrissait ; les deux hommes se levèrent en se faisant des yeux furibonds ; mais ils ne cédèrent ni l'un ni l'autre et Luminé en pleura.

Il mangea dans la crainte et les larmes, un maigre repas qui se ressentait de l'état d'esprit de Morvan et il dormit peu pendant la nuit qui suivit.

Aussi fut-il debout aux premières lueurs du jour. C'était l'aube d'une superbe journée. Il ne restait pas trace de la pluie et du vent de la veille ; les rayons du soleil prêtaient à tous les objets une réconfortante gaieté.

Luminé en sentit la bienfaisante influence. Il réfléchit mûrement à la conversation qu'il avait surprise la veille et il conclut que le château de Pontinès était devenu inhabitable. Et avec une décision qu'il ne put s'empêcher d'admirer, il convint de sortir promptement d'une situation aussi inquiétante. Le moyen en était simple : détacher tout doucement Balaam et partir avec lui pour la *Perdrix-Rouge*, sans prévenir Morvan, qui ne voudrait pas le laisser faire. Rien de plus simple. Lors, pour se documenter sur la route de l'hôtellerie, Luminé monta, en pouffant, au sommet de la tour la plus élevée. De là, on embrassait l'horizon de toutes parts.

La forêt immense, mystérieuse, d'un vert noir, qui se fondait en bleu dans les lointains ; les deux chemins de Pontinès qui serpentaient jaunâtres dans les prés ; la *Perdrix-Rouge*, et, plus près la métairie, perdues dans la verdure, formaient un riant ensemble. La beauté de cette fraîche nature, s'éveillant couverte de rosée, aux brises du matin, ne toucha nullement Luminé, peu poétique de son naturel. Son attention se concentra sur un cavalier, qui arrivait de la forêt, bride abattue.

Montant un cheval rapide comme le vent, et ses cheveux noirs, dénoués sur son dos ce cavalier n'était autre qu'Alevda, qui revenait au château de Pontinès après avoir exploré la centre de la forêt.

Elle allait d'un bon train, pressée d'arriver sans doute, et pourtant préoccupée de ce qui se passait derrière elle, car, sans modérer son allure, elle tournait souvent la tête en arrière. Elle s'arrêta au seuil de la métairie, puis disparut à l'intérieur.

Luminé était trop absorbé par son propre sort, pour accorder à la jeune fille, une longue attention. Il allait quitter son observatoire, lorsque de nouveaux personnages, entrant, pour ainsi dire, en scène, vinrent encore attirer son attention.

Un groupe de cavaliers venaient de sortir de la forêt et s'avançait sans ordre, furetant, se remuant en tous sens. C'étaient Edgar et sa bande, qui avaient passé toute la nuit à la recherche des évadés et qui, ne voulant pas se décider à rentrer bredouilles, continuaient à examiner tous les arbres, tous les plis de terrain.

Comme une bande de moineaux effarouchés, ils disparurent dans la forêt à l'apparition d'un second groupe de voyageurs. Celui-ci beaucoup plus considérable que le premier, venait de la *Perdrix-Rouge* et avançait tranquillement, mais sans hésitation vers le château.

Une vive émotion serra le cœur de Luminé. Qui venait là ? Amis ou ennemis ? Il crut pourtant reconnaître Gilles, ce qui diminua ses inquiétudes sans le rassurer complètement.

La petite troupe était presque au pied du château, quand il jugea opportun d'aller prévenir Morvan. Il arriva trop tard, le vieux laquais, averti par le son de la trompe et par de violents coups dans la porte, ouvrait aux arrivants. Il faillit tomber à la renverse, en revoyant son maître et il fallut quelques paroles amicales du marquis pour le remettre un peu.

Luminé poussait de gros soupirs en voyant que Prévallan ne restait pas avec les autres, Gilles vint à lui :

— Ah ! Monsieur, fit Luminé, Jehan, mon cher élève, vous ne le ramenez pas ?

— Nous n'avons pas encore pu le trouver, répondit Gilles, mais nous allons partir de nouveau à sa recherche et, cette fois, avec toutes les chances possibles pour réussir. Vous, mon père est venu me rejoindre et nous prêtera son aide. Nous venons arrêter notre plan : demain, nous reparions.

Luminé, rasséréné par ces paroles, demanda à être présenté au marquis. Puis, on se dirigea vers la maison.

Morvan, intendant pour la circonstance, se mit en quatre pour commander la troupe de serviteurs de son maître. Les uns préparèrent les chambres, les autres installèrent les chevaux à l'écurie ; quelques-uns restèrent pour servir des rafraîchissements.

Gilles, en levant son verre, s'écria soudain :

— Tout ceci me rappelle notre première arrivée ici, avec ce pauvre Jehan ; nous avions bu à la santé des revenants. Mais, j'oubliais de vous demander de leurs nouvelles, à ces braves gens. Monsieur Luminé en avez-vous beaucoup rencontré ?

— Encore deux, pas plus tard qu'hier, Messire, répondit Morvan que ce genre de plaisanterie exaspérait.

— Non, non, pas de revenants, rectifia Luminé d'un air déterminé.

— De quoi s'agit-il ? demanda le marquis en interrompant sa conversation avec Folhavoine.

Luminé, pressé de questions, raconta donc ses aventures. Ses auditeurs l'écoutèrent en riant d'abord, puis avec beaucoup d'intérêt.

— Voilà qui est extraordinairement curieux, fit le marquis en passant sa main sur son front. Votre récit, Monsieur Luminé, évoque en moi de très lointains souvenirs. Une vieille femme, une ancienne chambrière presque en enfance, m'avait parlé d'une tour entièrement séparée du reste du château. Sa construction, disait-elle, remontait à des siècles ; on l'avait fait bâtir pour servir de refuge à un illustre fugitif poursuivi par la fureur d'un roi. La dernière pierre posée, les ouvriers qui avaient travaillé sans communications avec le dehors, avaient tous disparu sans laisser de traces. Cette légende mystérieuse et lugubre avait le don de me charmer, et je passais mes journées en consciencieuses recherches, pour trouver l'entrée de cette tour énigmatique, où je rêvais de m'établir. Recherches qui n'ont jam